

Corps des officiers de port

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
Groupe 1	- Commandant de port
Groupe 2	- Autres fonctions d'officiers de port dont adjoint au commandant

Gestion de l'IFSE

OFFICIERS DE PORT			
Capitaine de port hors classe			
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Avancement de grade / Fin de détachement
	AC/SD idf ³ / Autres SD		AC ou SD idf ³ / Autres SD
GROUPE 1	18 600 €	20 600 €	<i>Capitaine de port 1ère classe → Capitaine de port hors classe</i>
GROUPE 2	15 450 €	17 500 €	1 500 €
			<i>Capitaine de port en chef → Capitaine de port hors classe</i>
			Maintien IFSE (hors complément)
Capitaine de port en chef- emploi fonctionnel			
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Détachement
	AC/SD idf ³ / Autres SD		AC ou SD idf ³ / Autres SD
GROUPE 1	18 600 €	20 600 €	<i>Capitaine de port 1ère classe → Capitaine de port en chef</i>
GROUPE 2	15 450 €	17 500 €	1 500 €
Capitaine de port 1ère classe			
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Avancement de grade / Fin de détachement
	AC/SD idf ³ / Autres SD		AC ou SD idf ³ / Autres SD
GROUPE 1	17 600 €	19 600 €	<i>Capitaine de port en chef → Capitaine de port 1ère classe</i>
GROUPE 2	15 450 €	17 500 €	- 1 500 €
			<i>De la 2^e classe → 1ère classe</i>
			1 500 €
Capitaine de port 2 ^e classe			
	SOCLES	MAXIMUM ¹	Entrée dans le corps
	AC/SD idf ³ / Autres SD		AC/SD idf ³ / Autres SD
GROUPE 1	15 600 €	17 600 €	<i>OPa → OP</i>
GROUPE 2	13 200 €	15 670 €	Mise au socle du groupe d'arrivée ou maintien du montant antérieur si sup.
Chang. groupe de fonctions			
			AC/SD idf ³ / Autres SD
vers un ou plusieurs groupe(s) ascendant(s)⁴			1 500 €
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonctions			
			AC/SD idf ³ / Autres SD
Evolution²			750 €
Mutation AC / SD idf ³ ↔ Autres SD			
Tous grades			<i>Voir avec PPS4</i>
¹ Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.			
² sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).			
³ services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIIE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95			
⁴ Lors du passage du groupe 2 au groupe 1, le montant de l'IFSE est encadré par le respect du socle et du plafond réglementaire du groupe d'accueil.			
⁵ Les fonctions suivantes ouvrent au détachement dans l'emploi de capitaine de port en chef : - commandant du port de Bastia/ de Bayonne/ de Brest/ de Caen-Ouistreham/ de Calais/ de Sète/ de Mayotte			

COMPLEMENTS	
Affectation à Calais	4 500 €
Affectation à Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 €
Affectation en Corse	220 €

Mise en œuvre au titre de 2022 des évolutions de l'IFSE :

Une évolution de l'IFSE des agents du corps des OP est appliquée en 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle comprend :

- 1 – une augmentation forfaitaire de 200 € pour tous les OP ;
- 2 – une mise au socle de l'IFSE, hors compléments éventuels, dès lors que le montant défini après application de l'augmentation forfaitaire de 200 € est inférieur au socle du grade et groupe de fonctions concernés au 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure 2022 est appliquée après prise en compte, le cas échéant, du ré-examen de l'IFSE définie au III-D de la présente note de gestion. Les événements de carrière intervenus courant 2022 sont reconsidérés à la suite de cette évolution.